



COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif
REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés.....	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	50
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	50
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	51
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	52
2.1.	Modalités de tarification	52
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	54
2.3.	Recettes.....	57
3.	Indicateurs de performance	59
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	59
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	59
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	61
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	62
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	63
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	64
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	69
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	69
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	70
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	70
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	72
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	73
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	73
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	73
4.	Financement des investissements.....	74
4.1.	Montants financiers.....	74
4.2.	Etat de la dette du service	74
4.3.	Amortissements	74
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	75
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	75
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	76
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	76
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	76
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	77

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Devecey, École-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, La Vèze, Larnod, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Mérey-Vieille, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins
- **Existence d'une CCSPL** ☒ Oui ☐ Non
- **Existence d'un zonage** ☒ Oui, date d'approbation : 2018 ☐ on
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation : 18/12/2017 et modifié le 11/05/2022 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est

ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 192 312 habitants au 31/12/2025 (190 216 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 43 544 abonnés au 31/12/2025 (42 515 au 31/12/2024).

Le service public d'assainissement collectif compte 31 576 contrats au 31/12/2025 (31 185 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Amagney	419	420	0,24
Audeux	200	201	0,50
Avanne-Aveney	837	899	7,41
Besançon	12 190	12 504	2,58
Beure	524	570	8,78
Bonnay	336	336	0,00
Boussières	541	538	-0,55
Busy	268	273	1,87
Byans-sur-Doubs	294	293	-0,34
Chalèze	186	187	0,54
Chalezeule	435	440	1,15
Champagney	144	145	0,69
Champvans-les-Moulins	140	138	-1,43
Châtillon-le-Duc	955	992	3,87
Chaucenne	235	234	-0,43
Chemaudin et Vaux	964	962	-0,21
Chevroz	72	71	-1,39
Cussey-sur-l'Ognon	446	450	0,90
Dannemarie-sur-Crète	523	524	0,19
Deluz	271	273	0,74
Devecey	626	627	0,16
Ecole-Valentin	1 175	1 177	0,17
Fontain	308	330	7,14
François	951	943	-0,84
Geneuille	635	647	1,89
Gennes	250	283	13,20
Grandfontaine	598	601	0,50
La Vèze	219	253	15,53
Larnod	293	319	8,87
Les Auxons	1 071	1 076	0,47
Mamirolle (ex Mamirolle)	739	736	-0,41
Mamirolle (ex Le Gratteris)	66	67	1,52
Marchaux-Chaudefontaine	644	650	0,93
Mazerolles-le-Salin	99	98	-1,01
Mérey-Vieilley	78	79	1,28
Miserey-Salines	1 185	1 191	0,51
Montfaucon	639	705	10,33
Montferrand-le-Château	937	956	2,03
Morre	519	576	10,98
Nancray	549	582	6,01
Noironte	187	239	27,81
Novillars	429	427	-0,47
Osselle-Routelle	424	473	11,56
Palise	50	51	2,00
Pelousey	641	645	0,62

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Pirey	955	953	-0,21
Pouilley-Français	337	339	0,59
Pouilley-les-Vignes	938	943	0,53
Pugey	240	285	18,75
Rancenay	142	141	-0,70
Roche-lez-Beaupré	925	929	0,43
Saône	1 285	1 344	4,59
Serre-les-Sapins	906	909	0,33
Tallenay	198	198	0,00
Thise	1 308	1 309	0,08
Thoraise	110	111	0,91
Torpes	399	404	1,25
Vaire	292	296	1,37
Velesmes-Essarts	180	182	1,11
Venise	199	198	-0,50
Vieilley	308	313	1,62
Villars-Saint-Georges	112	112	0,00
Vorges-les-Pins	212	221	4,25
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	177	176	-0,56
Total	42 515	43 544	2,42

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,39 abonnés/km au 31/12/2025. (37,94 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,42 habitants/abonné au 31/12/2025. (4,47 habitants/abonné au 31/12/2024).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	8 206 349	8 628 003	5,1
Abonnés non domestiques	353 250	198 167	-43,9
Total des volumes facturés aux abonnés	8 559 599	8 826 170	3,1

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Nancray	47 114*	133 871**	non calculé
Total des volumes exportés	47 114	133 871	non calculé
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Laissey	Débitmètres en cours d'installation		
Roulans			
Moncey			
Etuz - Boulot - Bussièrès	136 113	158 216	16,2
Total des volumes importés	136 113	158 216	16,2

* Ce volume est celui du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024.

** Ce volume est celui du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Ces données sont extraites des facturations du délégataire en charge de la station d'épuration de Bouclans, accueillant les effluents de Nancray jusqu'au 31 octobre 2024. Un débitmètre ayant été installé en cours d'année 2025, les volumes 2026 seront plus précis.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 39 au 31/12/2025 (44 au 31/12/2024).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 420,07 km de réseau unitaire hors branchements,
- 714,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1 134,27 km (1 120,45 km au 31/12/2024).

52 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

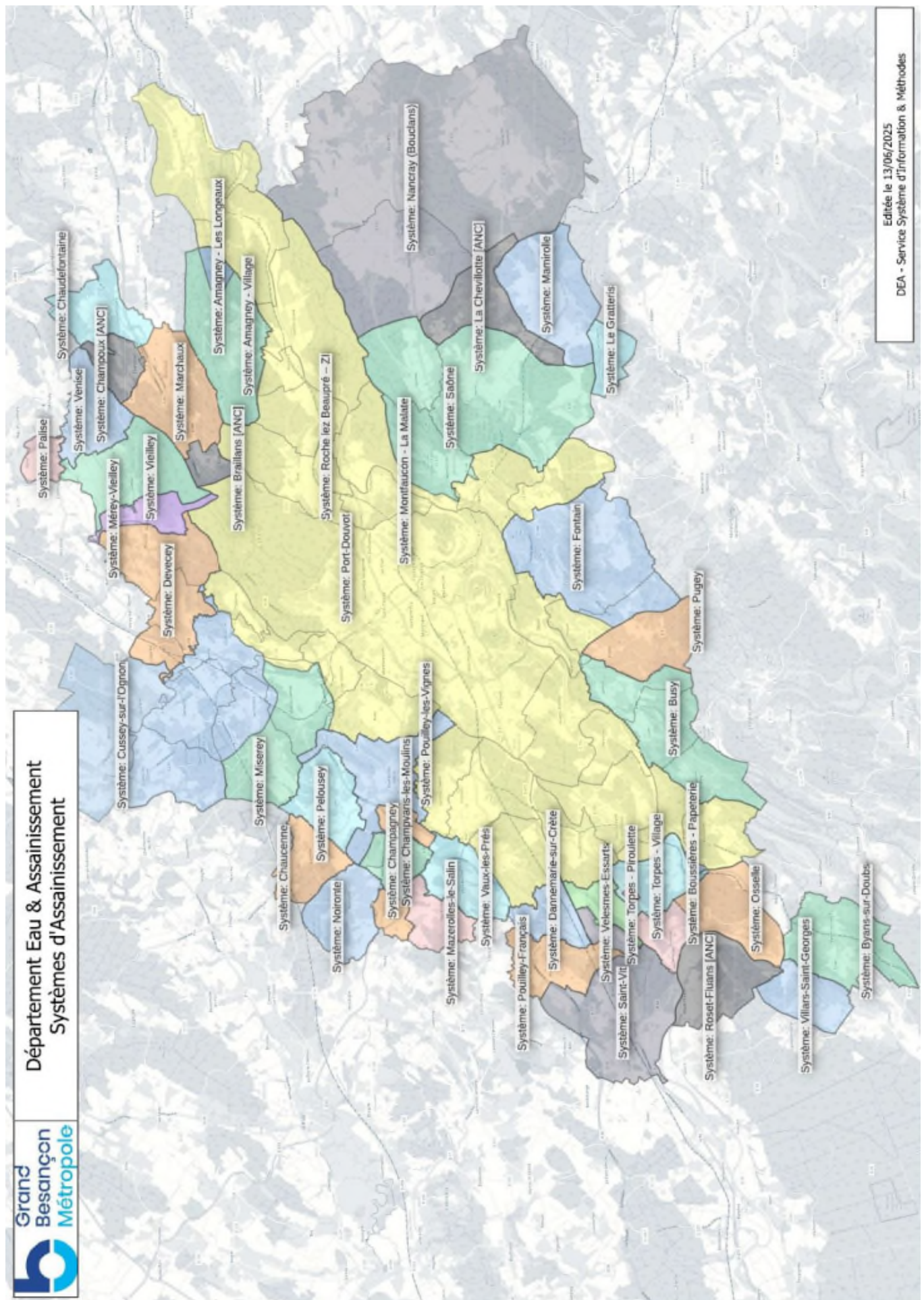
Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage...)	Localisation
Bassin d'orage	Vieilley
Bassin d'orage	Torcol - Besançon
Bassin d'orage	Léo_Lagrange - Besançon
Bassin d'orage	Chalezeule_BTC
Bassin d'orage	La_Vèze
Bassin d'orage	Morre_Sytteau
Bassin d'orage	Roche_lez_Beaupré_Sytteau
Bassin d'orage	Clairs_Soleil - Besançon
Bassin d'orage	Tristan_Bernard - Besançon
Bassin d'orage	Diderot - Besançon
Bassin d'orage	Albert_Thomas - Besançon
Bassin d'orage	Université - Besançon
Bassin d'orage	Founottes - Besançon

Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage...)	Localisation
Bassin d'orage	Chateaufarine - Besançon
Bassin d'orage	Mermoz - Besançon
Bassin d'orage	Palente - Besançon
Bassin d'orage	Roulans
Bassin d'orage	Bonnay
Bassin d'orage	Boussières
Bassin d'orage	Atelier Saône
Bassin d'orage	Pont de Nancray
Bassin d'orage	Grosse Aige - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Corvée - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Perrouse - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Fontaines - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Eglise - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Maronniers - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Puits - Pouilley-les-Vignes
Déversoir d'orage	Pugey
Déversoir d'orage	Krug - Besançon
Déversoir d'orage	Pelote - Besançon
Déversoir d'orage	Battant - Besançon
Déversoir d'orage	Port Citeau - Besançon
Déversoir d'orage	Antide Janvier - Besançon
Déversoir d'orage	Clerc de Landresse - Besançon
Déversoir d'orage	Bugnet - Besançon
Déversoir d'orage	Mazagran - Besançon
Déversoir d'orage	Tarragnoz - Besançon
Déversoir d'orage	Velotte - Besançon
Déversoir d'orage	Roche d'or - Besançon
Déversoir d'orage	Grandfontaine
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré commune
Déversoir d'orage	Chalezeule
Déversoir d'orage	La Malate
Déversoir d'orage	Novillars
Déversoir d'orage	Thise
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré Halage
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré BO Sytteau
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Endives
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Gendarmerie
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Fontaine
Déversoir d'orage	Pirey

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 39 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.



STEU N°1 : CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925119001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1992							
Commune d'implantation				Champvans-les-Moulins (25119)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'habitants raccordés				317							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				100							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2
Code Sandre de la station : 060925297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2008							
Commune d'implantation				Mamirolle (25364)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'habitants raccordés				127							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				25							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				faille karstique					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°3 : TORPES STEP 2; 1400 Eh
Code Sandre de la station : 060925564004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				30/09/2025							
Commune d'implantation				Torpes (25564)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1400							
Nombre d'habitants raccordés				1019							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				122							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Rivière					
		Nom du milieu récepteur				Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/10/25	Oui	15	95,65	63	91,18	21	94,23	-	-	-	-
27/11/25	Oui	25	89,91	84	80,68	12	91,22	-	-	-	-

STEU N°4 : TORPES STEP PIROULETTE
Code Sandre de la station : 060925564002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décanteur-Digesteur							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Torpes (25564)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				100							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				10							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Karst - Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Résurgence du Pilon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et		☒ ou		60			
DCO		200		☐ et		☒ ou		60			
MES				☐ et		☐ ou		50			
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
pH				☐ et		☐ ou					
NH ₄ ⁺				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°5 : DEVECEY-BONNAY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925200002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				16/04/2013							
Commune d'implantation				Bonnay (25073)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				4667							
Nombre d'habitants raccordés				2409							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1422							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒		ou		80			
DCO		90		☐ et ☒		ou		75			
MES		30		☐ et ☒		ou		90			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK		15		☐ et ☒		ou		70			
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt		2		☐ et ☒		ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	3,19	95,91	15,16	93,46	2,25	98,12	2,8	91,06	0,55	84,66

STEU N°6 : MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate
Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décanteur-Digesteur							
Date de mise en service				01/01/1980							
Commune d'implantation				Montfaucon (25395)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				30							
Nombre d'habitants raccordés				23							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				5							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot
Code Sandre de la station : 060925056002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Besançon (25056)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				188333							
Nombre d'habitants raccordés				135000							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				91696							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		90				☐ et ☒ ou				75	
MES		30				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☐ et ☒ ou				70	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☒ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	5,4	92,8	22,3	92,5	8,3	93,9	8,6	83	0,6	81,2

STEU N°8 : ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION

Code Sandre de la station : 060925495002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée							
Date de mise en service				1990							
Commune d'implantation				Roche-lez-Beaupré (25495)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				15							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Fossé							
		Nom du milieu récepteur		Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES

Code Sandre de la station : 060925593001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/1997							
Commune d'implantation				Chemaudin et Vaux (25147)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1200							
Nombre d'habitants raccordés				363							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				197							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau des Prés (Recologne)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				85			
DCO		90		☐ et ☒ ou				75			
MES		30		☐ et ☒ ou				80			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☒ ou				75			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	3	97,15	31	95,52	6,8	98,52	39,54	4,53	5,23	38,62

STEU N°10 : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)

Code Sandre de la station : 060925466002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Pouilley-Français (25466)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				950							
Nombre d'habitants raccordés				766							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				242							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau Rompré							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				85			
DCO		90		☐ et ☒ ou				75			
MES		30		☐ et ☒ ou				80			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☒ ou				75			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/09/2025	Oui	0,7	98,65	10	96,06	2,2	98,71	5	83,67	-	-

STEU N°11 : POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925467002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Pouilley-les-Vignes (25467)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Nombre d'habitants raccordés				1973							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1346							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Lanterne (Pouilley)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				90	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		25				☐ et ☒ ou				70	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	4,93	97,4	32,6	93,64	10,77	95,68	13,69	68,47	2,66	60,38

STEU N°12 : MEREY VIEILLEY Filtre planté
Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté							
Date de mise en service				01/10/2008							
Commune d'implantation				Mérey-Vieilley (25376)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'habitants raccordés				154							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				32							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bon bief puis Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				60			
DCO		125		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				52			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°13 : PUGEY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925473001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1987							
Commune d'implantation				Pugey (25473)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Nombre d'habitants raccordés				234							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Faille « bonnets ronds »					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/04/2025	Oui	8	96,36	70	84,23	19	81,2	-	-	-	-

STEU N°14 : BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot
Code Sandre de la station : 060925103002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Busy (25103)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2700							
Nombre d'habitants raccordés				1642							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				845							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Moulinot							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	18,82	98,46	60,93	96,2	26,85	97,85	5,88	90,83	3,1	69,02

STEU N°15 : CHAUCENNE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2010							
Commune d'implantation				Chaucenne (25136)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'habitants raccordés				506							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				200							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO				☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/04/2025	Oui	2,5	96,9	17	94,8	7	94,8	-	-	4,1	15,6

STEU N°16 : CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Marchaux-Chaudefontaine (25368)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'habitants raccordés				244							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				45							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Ramberge							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/03/25	Oui	8,6	96,31	69	87,34	16	92,16	40,4	90	4,2	50
01/10/25	Oui	<3	99,33	24	96,23	<4	99,48	24,8	96,75	3,5	53,33

STEU N°17 : SAONE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925532001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1979							
Commune d'implantation				Saône (25532)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5500							
Nombre d'habitants raccordés				4860							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2251							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Grands Terreaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☐ et ☒ ou				95			
DCO		90		☐ et ☒ ou				90			
MES		15		☐ et ☒ ou				95			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☒ ou				85			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		8		☐ et ☒ ou				70			
Pt		1,3		☐ et ☒ ou				90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Non	14,74	89,35	53	84,92	24,23	87,45	12,66	71,11	1,7	67,47

STEU N°18 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1978							
Commune d'implantation				Velesmes-Essarts (25594)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				420							
Nombre d'habitants raccordés				432							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				100							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Fontaine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES		85		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/04/2025	Oui	7,3	97,14	51	83,18	13	97,58	-	-	4,94	64,36

STEU N°19 : VENISE MONCEY STEP Lagunage
Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/2002							
Commune d'implantation				Venise (25598)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1100							
Nombre d'habitants raccordés				900							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				180							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/02/2025	Non	3	91	25	77	-	89	-	-	-	-
09/09/2025	Non	49	-188	153	-12	-	-38	-	-	-	-

STEU N°20 : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
Code Sandre de la station : 060925371001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté							
Date de mise en service				01/01/2008							
Commune d'implantation				Mazerolles-le-Salin (25371)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'habitants raccordés				214							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				38							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				Recologne					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°21 : AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux
Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décanteur digesteur							
Date de mise en service				01/01/1980							
Commune d'implantation				Amagney (25014)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				60							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				7							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Longeaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°22 : AUXONS MISEREY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925034002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				Les Auxons (25035)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5500							
Nombre d'habitants raccordés				1782							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2841							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Auxon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%) Flux (kg/j)	
DBO ₅		15				☒ et ☐ ou				16,5	
DCO		50				☒ et ☐ ou				33	
MES		25				☒ et ☐ ou				24,75	
NGL		30				☒ et ☐ ou				16,5	
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1,5				☒ et ☐ ou				1,1	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Non	6,35	95,98	33,83	91,77	13,82	95,2	15,02	50,8	1,6	64,9

STEU N°23 : FONTAIN Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925245001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1991							
Commune d'implantation				Fontain (25245)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'habitants raccordés				1273							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				180							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Faille					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO						☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☒ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/06/25	Non	59	89	230	79	140	59	-		4,48	65

STEU N°24 : AMAGNEY STEU
Code Sandre de la station : 060925014001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1993							
Commune d'implantation				Amagney (25014)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900							
Nombre d'habitants raccordés				950							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				200							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Longeaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/01/2025	Oui	7	82,05	-	78,64	-	82,76	-	-	-	-

STEU N°25 : VIEILLEY STEU
Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/2004							
Commune d'implantation				Vieilley (25612)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900							
Nombre d'habitants raccordés				656							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				135							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou		60			
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/02/2025	Oui	6	95	29	94,5	-	98,5	-	63,2	-	-

STEU N°26 : BOUSSIÈRES Station d'épuration "papeteries"
Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2002							
Commune d'implantation				Boussières (25084)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				18							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°27 : NOIRONTE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Noironte (25427)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'habitants raccordés				458							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				100							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Noironte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/04/2025	Non	41	34,7	-	31,8	-	-16,9	-	-	-	-

STEU N°28 : VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/05/1999							
Commune d'implantation				Villars-Saint-Georges (25616)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				240							
Nombre d'habitants raccordés				262							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				30							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°29 : MARCHAUX Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925368001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1978							
Commune d'implantation				Marchaux-Chaudefontaine (25368)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2500							
Nombre d'habitants raccordés				4860							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2251							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☐ et ☒ ou				60			
DCO		90		☐ et ☒ ou				60			
MES		15		☐ et ☒ ou				50			
NGL		15		☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		1,3		☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	3,78	98,24	21,6	95,8	3,8	98,3	4,85	84,1	0,98	84,44

STEU N°30 : CUSSEY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925186001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				23/10/2019							
Commune d'implantation				Cussey-sur-l'Ognon (25186)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				9650							
Nombre d'habitants raccordés				5819							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1178							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				70			
DCO		125		☐ et ☒ ou				75			
MES		35		☐ et ☒ ou				90			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		15		☐ et ☒ ou				70			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		2		☐ et ☒ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	3,06	97,9	21,21	94,5	3,73	98,3	2,66	94,06	1,5	72,8

STEU N°31 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
Code Sandre de la station : 060925438001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1990							
Commune d'implantation				Osselle-Routelle (25438)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'habitants raccordés				414							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				39							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canal du Rhône au Rhin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES		85		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/02/25	Oui	33	83,58	146	66,14	66	59,98	-	-	-	-

STEU N°32 : OSSELLE-ROUTELE Station d'épuration ROUTELLE
Code Sandre de la station : 060925509001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Osselle-Routelle (25438)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				530							
Nombre d'habitants raccordés				529							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				80							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Ringeard							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/02/2025	Non	43	78,92	207	55,4	230	0	-	-	-	-

STEU N°33 : AUDEUX Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1981							
Commune d'implantation				Audeux (25030)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'habitants raccordés				455							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				70							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Noironte/Recologne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/04/2025	Non	14	56,9	129	30,62	30	68,92	-	-	-	-

STEU N°34 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925195002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1992							
Commune d'implantation				Dannemarie-sur-Crète (25195)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1800							
Nombre d'habitants raccordés				1279							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				270							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Perte karstique					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		85				☐ et ☒ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/04/25	Oui	1,7	98,9	26	95,6	4	98	-	-	-	-
22/09/25	Oui	1,9	98,8	16	96,9	6,2	97,3	-	-	-	-

STEU N°35 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Byans-sur-Doubs (25105)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'habitants raccordés				635							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				150							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Bief							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/02/2025	Non	127	68,09	341	65,56	200	56,52	-	-	-	-

STEU N°36 : PALISE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925444001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décanteur							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Palise (25444)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'habitants raccordés				108							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				15							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°37 : CHAMPAGNEY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1996							
Commune d'implantation				Champagney (25115)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				350							
Nombre d'habitants raccordés				317							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				68							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Verne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan											

STEU N°38 : MAMIROLLE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				1980							
Commune d'implantation				Mamirolle (25364)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Nombre d'habitants raccordés				1523							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				901							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Faille					
		Nom du milieu récepteur				Karst					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1,3				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Non	7,88	98,64	35,33	97,09	13,59	96,76	8,1	91,89	0,34	97,77

STEU N°39 : PELOUSEY STEU
Code Sandre de la station : 060925448001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2005							
Commune d'implantation				Pelousey (25448)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2300							
Nombre d'habitants raccordés				1403							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1030							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		☐ et ☒ ou				90			
DCO		90		☐ et ☒ ou				80			
MES		25		☐ et ☒ ou				90			
NGL		15		☐ et ☒ ou				70			
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		2		☐ et ☒ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2025	Oui	7,43	98,8	25,79	93,9	9,93	96,4	10,72	71,9	0,37	93,3

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS*	Exercice 2025 en tMS
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	2 149,22	2 208,80
CUSSEY Station d'épuration	102,23	44,30
AUXONS MISEREY Station d'épuration	49,50	45,81
SAONE Station d'épuration	54,56	41,82
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	58,06	15,88
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	46,10	27,05
MAMIROLLE Station d'épuration	24,00	31,88
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	18,80	28,25
PELOUSEY STEU	20,65	17,36
MARCHAUX Station d'épuration	22,32	23,30
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	11,35	5,91
TORPES STEP 2; 1400 Eh	3,63	6,45
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	5,10	20,97
VENISE MONCEY STEP Lagunage	2,95	1,03
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	2,22	3,15
CHAUCENNE Station d'épuration	2,14	3,19
FONTAIN Station d'épuration	5,60	7,33
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	1,45	2,42
AMAGNEY STEU	11,05	7,71
VIEILLEY STEU	4,96	2,54
PUGEY Station d'épuration	7,01	11,09
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	7,55	11,00
AUDEUX Station d'épuration	6,13	1,05
NOIRONTE Station d'épuration	1,87	3,17
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	2,44	4,40
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	12,85	3,87
CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration	6,25	6,25
CHAMPAGNEY Station d'épuration	1,37	1,37
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	1,04	3,17
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	2,00	2,00
LE GRATTERIS Step n°2	2,11	2,42
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	1,44	1,44
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,75
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0,10	0,68
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,90
PALISE Station d'épuration	0,00	2,15
MEREY VIEILLEY Filtre planté	1,78	2,39
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux	0,00	0,53
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,30
Total des boues produites	2 649,83	2 604,08

* tMS : tonne de matières sèches

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	1 970,01	1 804,52
CUSSEY Station d'épuration	70,03	83,01
AUXONS MISEREY Station d'épuration	30,79	29,90
SAONE Station d'épuration	92,00	48,97
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	0,00	0,00
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	0,00	0,00
MAMIROLLE Station d'épuration	24,15	22,83
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	11,69	18,00
PELOUSEY STEU	0,00	0,00
MARCHAUX Station d'épuration	0,00	0,00
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	8,72	15,38
TORPES STEP 2; 1400 Eh	0,00	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	0,00	0,00
VENISE MONCEY STEP Lagunage	0,00	283,25
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	11,01	3,15
CHAUCENNE Station d'épuration	0,00	0,00
FONTAIN Station d'épuration	5,60	1,99
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	0,00	0,00
AMAGNEY STEU	0,00	0,00
VIEILLEY STEU	0,00	0,00
PUGEY Station d'épuration	1,20	0,70
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	0,00	0,00
AUDEUX Station d'épuration	0,00	0,80
NOIRONTE Station d'épuration	0,00	341,70
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	0,00	0,00
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	3,20	3,87
CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration	716,42	220,00
CHAMPAGNEY Station d'épuration	341,76	0,00
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0,00	0,00
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	0,00	0,00
LE GRATTERIS Step n°2	0,00	0,00
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	0,00	0,00
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0,06	1,88
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,00
PALISE Station d'épuration	0,00	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,00	0,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur _Les Longeaux	0,00	0,00
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,00
Total des boues évacuées	3 286,64	2 879,95

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service	Compris dans les frais d'accès au service de l'eau potable	
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	En matière d'habitat, la PFAC est calculée en fonction du nombre de logements raccordés : - le forfait n°1 correspondant à 1 logement est arrêté à 2 120 €, - le forfait n°2, arrêté à 1 170 €, s'ajoute au forfait n°1 pour chaque logement supplémentaire sur la parcelle, dans la limite de 50 logements au total, - tout logement supplémentaire à 50 logements se voit appliquer le forfait n°3 qui s'élève à 530 € par logement.	
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1 900 €HT Plafond création de branchement : 3 820 €HT	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

ANNEE 2025 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Amagney	10,35	1,53	0,01	214,67
Audeux	8,65	1,61	0,01	223,36
Avanne-Aveney	17,00	1,56	0,01	225,94
Besançon	9,43	1,60	0,01	222,89
Beure	15,00	1,55	0,01	222,42
Bonnay	11,50	1,81	0,01	252,89
Boussières	8,65	1,75	0,01	241,84
Busy	16,25	1,54	0,01	222,48
Byans-sur-Doubs	10,65	1,53	0,01	215,00
Chalèze	8,65	1,71	0,01	236,56
Chalezeule	8,65	1,62	0,01	224,68
Champagney	17,25	1,58	0,01	228,86
Champvans-les-Moulins	12,00	1,56	0,01	220,44
Châtillon-le-Duc	17,00	1,57	0,01	227,26
Chaucenne	15,75	1,58	0,01	227,21
Chemaudin et Vaux	8,65	1,61	0,01	223,36
Chevroz	17,00	1,57	0,01	227,26
Cussey-sur-l'Ognon	17,00	1,57	0,01	227,26
Dannemarie-sur-Crète	8,65	1,63	0,01	226,00
Deluz	11,38	1,84	0,01	256,72
Devecey	17,00	1,57	0,01	227,26
Ecole-Valentin	17,00	1,57	0,01	227,26
Fontain (ex Arguel)	15,65	1,54	0,01	221,82
Fontain (ex Fontain)	15,00	1,64	0,01	234,30

ANNEE 2025 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Franois	8,65	1,63	0,01	226,00
Geneuille	17,00	1,57	0,01	227,26
Gennes	15,25	1,59	0,01	227,98
Grandfontaine	8,65	1,62	0,01	224,68
La Vèze	12,25	1,53	0,01	216,76
Larnod	9,43	1,59	0,01	221,57
Les Auxons	17,00	1,57	0,01	227,26
Mamirolle (ex Mamirolle)	12,50	1,53	0,01	217,03
Mamirolle (ex Le Gratteris)	12,50	1,53	0,01	217,03
Marchaux-Chaufontaine (ex Chauffontaine)	8,65	2,90	0,01	393,64
Marchaux-Chaufontaine (ex Marchaux)	12,50	1,64	0,01	231,55
Mazerolles-le-Salin	12,75	1,56	0,01	221,27
Mérey-Vieilley	8,65	1,60	0,01	222,04
Miserey-Salines	17,00	1,57	0,01	227,26
Montfaucon	16,25	1,56	0,01	225,12
Montferrand-le-Château	8,65	1,61	0,01	223,36
Morre	8,65	1,57	0,01	218,08
Nancray	8,50	1,85	0,01	254,87
Noironte	23,00	1,48	0,01	221,98
Novillars	8,75	1,65	0,01	228,75
Osselle-Routelle (ex Osselle)	13,65	1,50	0,01	214,34
Osselle-Routelle (ex Routelle)	12,00	1,53	0,01	216,48
Palise	11,50	1,56	0,01	219,89
Pelousey	12,00	1,55	0,01	219,12
Pirey	8,65	1,61	0,01	223,36
Pouilley-Français	16,75	1,55	0,01	224,35
Pouilley-les-Vignes	15,50	1,55	0,01	222,97
Pugey	11,00	1,78	0,01	248,38
Rancenay	11,58	1,58	0,01	222,62
Roche-lez-Beaupré	12,43	1,76	0,01	247,31
Saône	13,00	1,59	0,01	225,50
Serre-les-Sapins	8,65	1,68	0,01	232,60
Tallenay	17,00	1,57	0,01	227,26
Thise	8,68	1,80	0,01	248,47
Thoraise	12,75	1,59	0,01	225,23
Torpes	15,25	1,59	0,01	227,98
Vaire (ex Vaire-Arcier)	8,65	1,81	0,01	249,76
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	8,65	1,63	0,01	226,00
Velesmes-Essarts	14,25	1,50	0,01	215,00
Venise	8,65	1,59	0,01	220,72
Vieilley	8,65	1,61	0,01	223,36
Villars-Saint-Georges	10,43	1,50	0,01	210,79
Vorges-les-Pins	19,25	1,56	0,01	228,42
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	8,65	1,83	0,01	252,40
Montant pondéré	12,00	1,69	0,01	237,57

La convergence tarifaire a commencé en 2018 et s'achève le 1^{er} janvier 2026. Les prix sont les mêmes pour l'ensemble des abonnés relevant du service d'assainissement collectif de la régie GBM, hors communes encore en Délégation de Service Public (DSP) en 2026 lorsque le tarif est supérieur au tarif de convergence.

ANNEE 2026 - Facture type 120 m³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Régie	10,00	1,66	0,04	235,40

Les délibérations fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 pour l'année 2025,

Délibération du 11/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 pour l'année 2026.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	ANNEE 2025 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	ANNEE 2026 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	Variation en %
Amagney	214,67	235,40	9,66
Audeux	223,36	235,40	5,39
Avanne-Aveney	225,94	235,40	4,19
Besançon	222,89	235,40	5,61
Beure	222,42	235,40	5,84
Bonnay	252,89	235,40	-6,92
Boussières	241,84	235,40	-2,66
Busy	222,48	235,40	5,81
Byans-sur-Doubs	215,00	235,40	9,49
Chalèze	236,56	235,40	-0,49
Chalezeule	224,68	235,40	4,77
Champagney	228,86	235,40	2,86
Champvans-les-Moulins	220,44	235,40	6,79
Châtillon-le-Duc	227,26	235,40	3,58
Chaucenne	227,21	235,40	3,61
Chemaudin et Vaux	223,36	235,40	5,39
Chevroz	227,26	235,40	3,58
Cussey-sur-l'Ognon	227,26	235,40	3,58
Dannemarie-sur-Crète	226,00	235,40	4,16
Deluz	256,72	235,40	-8,30
Devecey	227,26	235,40	3,58
Ecole-Valentin	227,26	235,40	3,58
Fontain (ex Arguel)	221,82	235,40	6,12
Fontain (ex Fontain)	234,30	235,40	0,47
François	226,00	235,40	4,16
Geneuille	227,26	235,40	3,58
Gennes	227,98	235,40	3,26

	ANNEE 2025 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	ANNEE 2026 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	Variation en %
Grandfontaine	224,68	235,40	4,77
La Vèze	216,76	235,40	8,60
Larnod	221,57	235,40	6,24
Les Auxons	227,26	235,40	3,58
Mamirolle (ex Mamirolle)	217,03	235,40	8,46
Mamirolle (ex Le Gratteris)	217,03	235,40	8,46
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	393,64	235,40	-40,20
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	231,55	235,40	1,66
Mazerolles-le-Salin	221,27	235,40	6,39
Mérey-Vieilley	222,04	235,40	6,02
Miserey-Salines	227,26	235,40	3,58
Montfaucon	225,12	235,40	4,57
Montferrand-le-Château	223,36	235,40	5,39
Morre	218,08	235,40	7,94
Nancray	254,87	235,40	-7,64
Noironte	221,98	235,40	6,05
Novillars	228,75	235,40	2,91
Osselle-Routelle (ex Osselle)	214,34	235,40	9,83
Osselle-Routelle (ex Routelle)	216,48	235,40	8,74
Palise	219,89	235,40	7,05
Pelousey	219,12	235,40	7,43
Pirey	223,36	235,40	5,39
Pouilley-Français	224,35	235,40	4,93
Pouilley-les-Vignes	222,97	235,40	5,57
Pugey	248,38	235,40	-5,23
Rancenay	222,62	235,40	5,74
Roche-lez-Beaupré	247,31	235,40	-4,82
Saône	225,50	235,40	4,39
Serre-les-Sapins	232,60	235,40	1,21
Tallenay	227,26	235,40	3,58
Thise	248,47	235,40	-5,26
Thoraise	225,23	235,40	4,52
Torpes	227,98	235,40	3,26
Vaire (ex Vaire-Arcier)	249,76	235,40	-5,75
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	226,00	235,40	4,16
Velesmes-Essarts	215,00	235,40	9,49
Venise	220,72	235,40	6,65
Vieilley	223,36	235,40	5,39
Villars-Saint-Georges	210,79	235,40	11,67
Vorges-les-Pins	228,42	235,40	3,06
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	252,40	235,40	-6,73
Montant pondéré	237,57	235,40	-0,91

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune, pour une facture type 120 m³, est le suivant :

	Prix au 01/01/25 en €/m ³	Prix au 01/01/26 en €/m ³	Variation en %
Amagney	1,79	1,96	9,66
Audeux	1,86	1,96	5,39
Avanne-Aveney	1,88	1,96	4,19
Besançon	1,86	1,96	5,61
Beure	1,85	1,96	5,84
Bonnay	2,11	1,96	-6,92
Boussières	2,02	1,96	-2,66
Busy	1,85	1,96	5,81
Byans-sur-Doubs	1,79	1,96	9,49
Chalèze	1,97	1,96	-0,49
Chalezeule	1,87	1,96	4,77
Champagney	1,91	1,96	2,86
Champvans-les-Moulins	1,84	1,96	6,79
Châtillon-le-Duc	1,89	1,96	3,58
Chaucenne	1,89	1,96	3,61
Chemaudin et Vaux	1,86	1,96	5,39
Chevroz	1,89	1,96	3,58
Cussey-sur-l'Ognon	1,89	1,96	3,58
Dannemarie-sur-Crète	1,88	1,96	4,16
Deluz	2,14	1,96	-8,30
Devecey	1,89	1,96	3,58
Ecole-Valentin	1,89	1,96	3,58
Fontain (ex Arguel)	1,85	1,96	6,12
Fontain (ex Fontain)	1,95	1,96	0,47
Franois	1,88	1,96	4,16
Geneuille	1,89	1,96	3,58
Gennes	1,90	1,96	3,26
Grandfontaine	1,87	1,96	4,77
La Vèze	1,81	1,96	8,60
Larnod	1,85	1,96	6,24
Les Auxons	1,89	1,96	3,58
Mamirolle (ex Mamirolle)	1,81	1,96	8,46
Mamirolle (ex Le Gratteris)	1,81	1,96	8,46
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	3,28	1,96	-40,20
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	1,93	1,96	1,66
Mazerolles-le-Salin	1,84	1,96	6,39
Mérey-Vieilley	1,85	1,96	6,02
Miserey-Salines	1,89	1,96	3,58
Montfaucon	1,88	1,96	4,57
Montferrand-le-Château	1,86	1,96	5,39
Morre	1,82	1,96	7,94
Nancray	2,12	1,96	-7,64
Noironte	1,85	1,96	6,05
Novillars	1,91	1,96	2,91
Osselle-Routelle (ex Osselle)	1,79	1,96	9,83
Osselle-Routelle (ex Routelle)	1,80	1,96	8,74
Palise	1,83	1,96	7,05
Pelousey	1,83	1,96	7,43
Pirey	1,86	1,96	5,39
Pouilley-Français	1,87	1,96	4,93
Pouilley-les-Vignes	1,86	1,96	5,57
Pugey	2,07	1,96	-5,23
Rancenay	1,86	1,96	5,74
Roche-lez-Beaupré	2,06	1,96	-4,82
Saône	1,88	1,96	4,39
Serre-les-Sapins	1,94	1,96	1,21
Tallenay	1,89	1,96	3,58

	Prix au 01/01/25 en €/m ³	Prix au 01/01/26 en €/m ³	Variation en %
Thise	2,07	1,96	-5,26
Thoraise	1,88	1,96	4,52
Torpes	1,90	1,96	3,26
Vaire (ex Vaire-Arcier)	2,08	1,96	-5,75
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	1,88	1,96	4,16
Velesmes-Essarts	1,79	1,96	9,49
Venise	1,84	1,96	6,65
Vieilley	1,86	1,96	5,39
Villars-Saint-Georges	1,76	1,96	11,67
Vorges-les-Pins	1,90	1,96	3,06
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,10	1,96	-6,73
Montant pondéré	1,98	1,96	-1,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le transfert des compétences eau et assainissement des communes à GBM le 1^{er} janvier 2018 a imposé la mise en place d'un tarif unique, afin que les abonnés soient égaux sur l'ensemble du territoire. Etant donné la grande diversité des prix pratiqués en 2017, GBM a décidé de faire converger les prix à un prix unique à l'horizon 2027, avancé au 1^{er} janvier 2026.

Ces prix sont réévalués chaque année avec l'inflation de l'avant-dernière année (année N-2) hors événement spécifique.

Pour l'assainissement, sont pris en compte pour les tarifs de 2025, le taux de l'inflation de 2023, soit de 4,9 %, soit une hausse de 4,9 % du tarif cible assainissement en 2025.

Il n'est pas souhaité de répercuter la baisse moyenne des volumes d'eau assainis.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m³ TTC redevance Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture de 120 m³.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2025 de 3,94 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevance Agence de l'Eau comprises, soit, 1,87 €/m³ pour l'eau et 2,07€/m³ pour l'assainissement collectif.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €HT	Exercice 2025 en €HT	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	12 970 492	15 130 003	16,6
<i>dont abonnements</i>	446 144	476 259	6,8
Redevance eaux usées usage non domestique	693 997	1 982	-99,7
<i>dont abonnements</i>	5 511	2 208	-59,9
Recette pour boues et effluents importés	251 323	231 514	-7,9
Régularisations (+/-)	0	110 642	
Total recettes de facturation	13 915 812	15 474 141	11,2
Recettes de raccordement	125 781	72 839	-42,1
Prime de l'Agence de l'Eau	544 759	1 534	-99,7
Contribution au titre des eaux pluviales	1 614 766	1 727 468	7,0
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (PFAC, ANC, autres produits, produits exceptionnels...)	3 848 770	3 055 460	-20,6
Total autres recettes	6 134 076	4 857 301	-20,8
Total des recettes	20 049 888	20 331 442	1,4

Recettes globales : Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2025 : 15 131 985 €HT (13 664 489 €HT

au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 43 634 abonnés potentiels (99,19% pour 2024).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	61%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	114

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 114 pour l'exercice 2025 (114 pour 2024).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	63,5	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	7992,1	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	94,0	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	116,7	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	125,8	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUXONS MISEREY Station d'épuration	183,2	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	93,2	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	177,19	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	127,5	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	69,45	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

* AUXONS MISEREY Station d'épuration : La station est non conforme en raison des eaux claires parasites générant des déversements en tête de station

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	63,5	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	7992,1	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	94,0	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	116,7	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	125,8	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUXONS MISEREY Station d'épuration	183,2	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	93,2	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	177,19	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	127,5	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	69,45	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

La non-conformité « équipement » provient de plusieurs années de non-conformité de performance. Pour lever cette non-conformité, il faut faire des travaux.

* MARCHAUX Station d'épuration : La conformité n'était pas bonne en 2024 (trop de déversement en tête de station) mais des travaux ont été réalisés en 2025, ce qui devrait avoir pour effet de la rendre conforme.

**MAMIROLLE Station d'épuration : Une nouvelle station est en cours de construction

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	63,5	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	7992,1	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	94,0	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	116,7	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	125,8	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUXONS MISEREY Station d'épuration	183,2	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	93,2	0***	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	177,19	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	127,5	0****	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	69,45	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

* BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot : En 2024, la station était non conforme suite à une erreur lors de la transmission des données qui a été corrigé. La station devrait donc être conforme en 2025.

** SAONE Station d'épuration : Cette station a une problématique d'Eaux Claires Parasites (déversement en tête de station).

*** MARCHAUX Station d'épuration : Cette station a une problématique d'Eaux Claires Parasites (déversement en tête de station).

**** MAMIROLLE Station d'épuration : Cette station est non conforme car il y a eu un dépassement des valeurs réductrices en raison de déversements en tête de station.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	1547,92
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	239,58
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	17,02
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1804,52

CUSSEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	83,01
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		83,01

AUXONS MISEREY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	14,28
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	15,62
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		29,90

SAONE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	41,20
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	7,77
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		48,97

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

MAMIROLLE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	21,49
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	1,34
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		22,83

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	10,20
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	7,80
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	15,38
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,38

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

VENISE MONCEY STEP Lagunage :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	283,25
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		283,25

BYANS SUR DOUBS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	3,15
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,15

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

FONTAIN Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	1,42
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	0,57
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,99

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

PUGEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	0,70
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

AUDEUX Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	0,80
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,80

NOIRONTE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	341,70
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		341,70

VELESMES ESSARTS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	0,74
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	3,13
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,87

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	220,00
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		220,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	1,88
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,88

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

En 2025, aucune boue d'épuration n'a été évacuée des ouvrages suivants :

- DEVECEY-BONNAY Station d'épuration
- POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration
- PELOUSEY STEU
- MARCHAUX Station d'épuration
- TORPES STEP 2 - 1400 Eh
- CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES
- CHAUCENNE Station d'épuration
- POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)
- AMAGNEY STEU
- VIEILLEY STEU
- OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE
- OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
- CHAMPAGNEY Station d'épuration
- CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
- MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
- LE GRATTERIS Step n°2
- VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
- ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION
- TORPES STEP PIROULETTE
- PALISE Station d'épuration
- MEREY VIEILLEY Filtre planté
- AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux
- MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2024).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,021 en 2024).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 80

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 7,1 par 100 km de réseau (7,1 en 2024).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,14	0,21	0,28

NB : Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole.

Au cours des 5 dernières exercices, 16,31 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,28% (0,21% en 2024).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	12	12	100	100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	219	211	100	96,3*
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	12	12	100	100
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	12	12	100	100
SAONE Station d'épuration	12	10	75	83,3**
AUXONS MISEREY Station d'épuration	12	9	100	75,0***
MARCHAUX Station d'épuration	12	12	83,3	100
CUSSEY Station d'épuration	12	12	100	100
MAMIROLLE Station d'épuration	12	9	75	75,0***
PELOUSEY STEU	12	12	100	100

* *BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :*

NGL :

- 5 bilans non conforme en février pendant une période de curage de la tranche n°1
- 1 bilan non conforme en novembre le jour de la remise en eau de la tranche n°2 suites aux travaux programmés en octobre/novembre (cette longue période de coupure a influé sur le traitement jusqu'à la fin de l'année et a entraîné un nouveau dépassement de la valeur en décembre)

DBO :

- 1 bilan non conforme en juillet lors du déversement anormal du by-pass

** *SAONE Station d'épuration : cette non-conformité est principalement due aux eaux claires parasites qui génèrent des déversements en entrée de station.*

*** *AUXONS MISEREY Station d'épuration : ces bilans non conformes en mai-juin sont probablement dus à une pollution à des hydrocarbures impactant le traitement de la station d'épuration.*

**** *MAMIROLLE Station d'épuration : des dépassements des valeurs rédhitoires en février, mai et septembre sont constatés en sortie de station pour l'ensemble des paramètres, liés à des déversements excessifs au niveau du déversoir en tête de station à des périodes durant lesquelles la charge entrante à la station dépasse ou est proche de sa capacité nominale.*

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 95,6 (99 en 2024).



3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2024).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	18 043 632	15 898 549,59
Epargne brute annuelle en €	8 074 633	8 432 237
Durée d'extinction de la dette en années	2,2	1,9

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	184 589,23	178 212,49
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	12 749 587,36	14 714 600,84
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	1,45	1,21

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : Oui

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 51

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 1,17 pour 1000 abonnés (0,16 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	<i>La définition de cet indicateur est peu précise et peut être comprise, et donc renseignée, de différentes manières. Indicateur ne paraissant pas pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.</i>	
Montants des subventions en €	2 077 751	666 669*
Montants des contributions du budget général en €	0	0

**Le montant des subventions dépend des travaux réalisés dans l'année. En 2025, par exemple, une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant 1 125 000 € a été encaissée pour les travaux relatifs au bassin d'orage de la Malcombe, ce qui explique en grande partie l'écart entre 2024 et 2025.*

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		18 043 632	15 898 549,59
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 108 119	2 145 082
	en intérêts	343 846	295 274

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 6 906 863 € (6 763 491 € en 2024).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude

Communes en régie :

- Projet de réhabilitation et dimensionnement des stations de Fontain et Dannemarie-sur-Crête
- Construction d'une nouvelle station à Pugy, avec renouvellement de la conduite de transfert
- Renouvellement réseaux

Communes en DSP :

- Renouvellement réseaux

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 35 demandes d'abandon de créance et en a accordé 26.

20 991,81 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0024 €/m³ pour l'année 2025 (0,0021 €/m³ en 2024).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	0
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	190 216	192 312
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	44	39
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	3 286,64	2 879,95
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,98	1,96
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,19%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	114	114
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	La conformité « collecte » est basée sur le suivi des déversements au niveau de déversoirs d'orage sur les réseaux dont la charge collectée est supérieure à 2000 équivalent habitants. Certains systèmes collectant une charge totale inférieur à ce chiffre, il n'y a pas de suivi de déversoir d'orage sur le réseau. La conformité collecte n'est donc pas être établis par les services de l'Etat.	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93%	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0021	0,0024
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,021	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	7,1	7,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,21%	0,28%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99%	95,6%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,2	1,9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,45%	1,21%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,16	1,17